

# ASSURANCE

## AUTOMOBILE INDIVIDUELLE

Vous recherchez une assurance automobile avec des garanties indispensables, faire appel à un courtier, c'est le meilleur choix. Recherchant avant tout votre intérêt, nous sommes à même de vous apporter les meilleures solutions d'assurance selon vos besoins.

Pour rappel, l'assurance automobile comprend une garantie de base qui est obligatoire : la responsabilité civile dans le cas où vous causeriez un dommage corporel et/ou matériel à autrui, c'est-à-dire l'ensemble des dommages causés aux personnes autre que le conducteur.



Elle comprend aussi de garanties annexes et facultatives que vous pouvez librement choisir selon vos besoins :

### **La garantie protection du conducteur :**

Cette garantie couvre les dommages corporels subis par le conducteur lui-même pour un certain montant fixé au contrat et ce même si il est totalement ou partiellement responsable

### **La garantie dommages collisions :**

Cette garantie s'applique pour les accidents survenus lors de la collision avec un véhicule et dont les tiers (responsables ou non) sont identifiés

### **La garantie dommages au véhicule (ou tierce) :**

Cette garantie est plus étendue que la garantie dommages collisions puisqu'elle couvre les dommages matériels du à un choc avec un véhicule ou objet (choc contre un arbre par exemple) et sans collision (tonneaux, dérapage).

### **La garantie incendie :**

Cette garantie couvre les dommages atteignant le véhicule produits par un incendie, par une explosion ou par la foudre

### **La garantie vol :**

### **La garantie bris de glace :**

### **L'assistance :**

### **La protection juridique (ou défense et recours) :**

Si vous optez pour cette garantie, l'assureur prendra en charge votre défense pour les litiges et les différends vous opposant à un tiers